

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE SPÉCIALE**

**LE MARDI 19 JUIN 2023 – 20 H 40**

---

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi 19 juin 2023 à 20 h 40, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Geneviève Hébert, Sylvie Guévin, Pascale Pinette et messieurs les conseillers Pierre Blais, Luc Darsigny, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lettre de démission du conseiller Rock Provençal – dépôt
5. Travaux de construction d'un toit sur la patinoire extérieure – rejet des soumissions
6. Période de questions et levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation pour la présente séance spéciale.

---

**Résolution 24-06-2023**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 juin 2023 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**4. LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER DU DISTRICT # 3 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 316, al. 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière dépose la lettre de démission de M. Rock Provençal, conseiller du district # 3 reçue le 7 juin 2023 avec effet immédiat.

---

**Résolution 25-06-2023**

**5. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE – REJET DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de construction d'un toit sur la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a reçu cinq (5) soumissions;

CONSIDÉRANT que le conseil considère ces prix trop élevés;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

De rejeter les soumissions reçues relativement aux travaux de construction d'un toit sur la patinoire extérieure dans le cadre de l'appel d'offres 44401TTB et de n'octroyer aucun contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **Résolution 26-06-2023**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers